



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

*Groupe des unités
départementales Unité
départementale de la Creuse*

Nos réf. : UD232023-013

Affaire suivie par : Xavier BIDAN
Tél. : 05 55 61 20 03
Courriel : xavier.bidan@developpement-durable.gouv.fr

GUERET, le 15 mars 2023

La Directrice Régionale

à

M. Le Président
CAGG

A l'attention de M. François HAMEL

Objet : Demande d'avis sur l'adaptation du PLU de Guéret

M. Le Président,

Par courrier en date du 3 mars courant, vous avez souhaité connaître l'avis de l'UD de la DREAL concernant la modification du plan local d'urbanisme de Guéret.

Compte tenu des informations figurant dans les dossiers de l'UD 23 de la DREAL, les installations classées soumises à autorisation au regard de la réglementation sur la protection de l'environnement sont les suivantes :

- EVERIAL – ZI de Réjat ;
- SITA – ZI de Réjat ;
- AMIS – ZI de la Garguette ;
- SAUTHON – ZI de Cher du Prat ;
- ABIODIS – ZI de Réjat ;
- S.M.C.G. - Route de Cher du Prat ;
- AFBAT – ZI de Cher du Prat ;
- PICOTY – ZI de Réjat ;
- CARMAFIX – ZI Route de Cher du Prat.

Concernant l'entreprise PICOTY, il apparaît qu'en cas de sinistre, les flux thermiques sortant du périmètre des installations n'ont pas évolué, et que le porter à connaissance rédigé dans ce cadre en 2009 et effectivement retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme s'avère aujourd'hui toujours valable.

.../...

Par ailleurs, deux entreprises sont soumises à enregistrement (autorisation simplifiée) :

- EVOLIS 23 – ZA Cher du Cerisier ;
- GD Distribution (E. LECLERC) – 36-40 Avenue du Berry.

En ce qui concerne les Installations Classées soumises à déclaration, je vous propose de vous rapprocher du Bureau des Procédures d'Intérêt Public de la préfecture de la Creuse en charge de ce type d'installations pour plus amples renseignements.

Il vous est également possible d'effectuer des recherches à partir de la base de données BASIAS, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur de l'environnement,



Xavier BIDAN